

06.11.2020 - 11:28 Uhr

La Région: Le Conseil de la presse condamne l'ingérence de ville d'Yverdon-les-Bains dans la liberté rédactionnelle (prise de position 78/2020)

Bern (ots) -

Parties: Impressum c. La Région Hebdo SA

Thèmes: Indépendance de la profession / Devoir de consultation

Plainte contre La Région rejetée

Résumé

Le Conseil suisse de la presse a rejeté la plainte de l'organisation de journalistes Impressum dirigée contre la société éditrice du journal La Région Nord vaudois. La plainte était motivée par les circonstances - mouvementées - dans lesquelles l'engagement de l'ancienne rédactrice en chef Caroline Gebhard avait pris fin. Les faits étant contestés de part et d'autre et ayant fait l'objet d'une transaction judiciaire aux termes de laquelle les parties se sont astreintes à une stricte confidentialité, il n'était pas possible pour le Conseil de la presse de trancher entre des versions totalement divergentes.

En revanche, le Conseil de la presse condamne l'ingérence de la municipalité d'Yverdon-les-Bains dans la liberté rédactionnelle du journal. Le Conseil de la presse n'a certes aucune compétence pour exiger d'une autorité, quelle qu'elle soit, le respect de la déontologie journalistique, mais ne peut rester non plus sans réagir face à un tel cas. Il n'est pas acceptable que des représentants des autorités municipales aient cherché à exercer une pression sur la ligne éditoriale du titre. Cette ingérence est d'autant plus condamnable que les médias, et plus particulièrement les médias locaux, se trouvent dans une situation économique d'une grande précarité et sont donc moins en mesure de résister à de telles pressions.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100859111> abgerufen werden.